

PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical du
22 avril 2021 – 18h00
En visioconférence**

Etaients présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François RAPHOZ – M. Daniel OBEZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU

– **Thonon Agglomération**

– M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER - Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT

– **Communauté de Communes Faucigny-Glière**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD - M Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

Communauté de Communes Arve et Salève

M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine PERINET

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN - M. Christophe MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

Excusés : M. Philippe NOUVELLE – M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Denis MAIRE – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE - M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET

Assistent : Madame Virginie DUBY-MULLER, Députée, Conseillère départementale de la Haute-Savoie ; Monsieur Gérard PAOLI, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain.

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2021	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT	3
III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	3
POINT N°1 – ORGANISATION DES SERVICES DU POLE METROPOLITAIN DANS LE CADRE DES NOUVELLES MESURES DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE	3
POINT N°2 – FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE : METHODE DE TRAVAIL ET CALENDRIER POUR L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS	5
IV. GRAND GENEVE	5
POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE	5
POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET D'AGGLOMERATION N°4.....	5
POINT N°3 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 22 AVRIL 2021	10
POINT N°4 – FORUM D'AGGLOMERATION : POINT D'INFORMATION	11
POINT N°5 – LA NUIT EST BELLE : POINT D'INFORMATION	12
V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	12
POINT N°1 – ADOPTION DE LA CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC MONT BLANC INDUSTRIES.....	12
VI. DIVERS	15

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pierre-Jean CRASTES est désigné secrétaire de séance

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

POINT N°2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la réunion du 18 février 2021 est adopté.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente les délibérations prises par le Bureau lors des deux précédentes séances.

Bureau du 5 février 2021 :

- **Délibération n°BU2021-03** : remarques du pôle métropolitain sur la démarche Genève 2050 du canton de Genève

Bureau du 9 avril 2021 :

- **Délibération n° BU2021-04** : adoption de la convention de partenariat et de financement pour l'année 2021 avec le club des entreprises Université Savoie – Mont-Blanc
- **Délibération n°BU2021-05** : candidature du pôle métropolitain du genevois français aux appels à manifestation d'intérêt « déploiement du référentiel économie circulaire - action collective pour les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes »

III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

POINT N°1 – ORGANISATION DES SERVICES DU POLE METROPOLITAIN DANS LE CADRE DES NOUVELLES MESURES DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

A la demande de Monsieur le Président Christian DUPESSEY, Monsieur Frédéric BESSAT Directeur , revient sur l'organisation des services gérés par le Pôle métropolitain et des services du Pôle métropolitain suite aux nouvelles mesures de gestion de la crise sanitaire en vigueur depuis le 6 avril 2021.

REGENERO

Les composantes numériques et téléphoniques de la plateforme REGENERO continuent de fonctionner normalement pendant la période de confinement.

Concernant les permanences physiques, celles-ci se font uniquement par visio ou par téléphone, sans restriction d'horaires applicable aux permanences physiques. Les rendez-vous d'accompagnement se font également par téléphone ou par visio. Lors des deux premiers confinements, les rendez-vous par visio ou téléphone ont bien fonctionné et n'ont pas entravé la qualité du conseil aux particuliers.

Seules les visites au domicile (audit du chantier de rénovation) peuvent se faire physiquement. Dans ce cadre, le même protocole sanitaire que celui qui avait été appliqué lors des deux premiers confinements sera respecté.

MOBILITE

Madame Anne PONCHON précise que le trafic routier n'a pas subi de baisse très importante lors du « 3^{ème} confinement » (baisse de 20 à 25% en moyenne) en comparaison du premier, laissant de la place pour le déploiement de solutions alternatives à l'autosolisme, dans le respect des gestes barrières.

Gestion du service d'autopartage CITIZ

Sur le territoire du Genevois français où une dizaine de stations sont présentes, le service reste ouvert avec un nettoyage ciblé pour désinfecter régulièrement les véhicules et le rappel des gestes barrières indispensables, pour que chacun prenne ses responsabilités pour se protéger et protéger les autres.

Les services de covoiturage

- La communication autour de covoiturage-leman.org

Ce site étant un agrégateur des sites de covoiturage, il est simplement rappelé que les gestes barrière continuent de s'appliquer (actualités). Il n'est pas prévu de communications supplémentaires.

- Le service Hé !Léman (entre Valleiry- Viry et Bernex-Confignon)

Madame Anne PONCHON indique que le service reste ouvert avec les règles de sécurité suivi par l'opérateur (traçabilité des mises en relation) et le rappel des gestes barrière aux utilisateurs sur le site internet covoiturage-leman.org.

Par ailleurs, l'adresse mail info@he-leman.org, gérée directement par le Pôle métropolitain est à disposition des utilisateurs ayant des questions supplémentaires quant au service.

Hé !Léman Faucigny : nouvelle ligne

Les travaux sont programmés durant la première quinzaine de mai pour cette nouvelle ligne de covoiturage dynamique qui va rejoindre Marignier, Bonneville, St Pierre et La Roche-sur-Foron.

La mise en service de la ligne auprès des conducteurs devrait intervenir mi-mai 2021, et sera tributaire de la situation sanitaire.

- Les campagnes d'incitation au covoiturage (campagne JECOVOIT avec ATMB et KLAXIT et campagne Blablalines)

La campagne d'incitation « Je covoit » menée en partenariat avec ATMB et KLAXIT et celle conduite avec Blablalines, consistent à subventionner les trajets des passagers de covoiturage réalisé avec les applications correspondantes.

Madame Anne PONCHON précise que malgré le reconfinement, les opérations restent toutefois en service, avec un dispositif spécifique dédié aux gestes barrières (rappel systématique à chaque connexion). L'opération reste en vigueur avec Blablalines et aboutit à des chiffres très encourageants sur les usagers transportés (700 passagers transportés chaque semaine depuis fin février soit +40% de covoiturage / aux périodes dites normales). Une opération de relance de communication est prévue avec KLAXIT / ATMB courant avril.

Monsieur Christian DUPESSEY revient sur le renouvellement de cette campagne d'incitation et précise qu'un plafond a été fixé à 120€ maximum par bénéficiaire. Madame Catherine BRUN confirme cette information.

Quels services aux entreprises après le confinement ?

Madame Anne PONCHON rappelle qu'environ 20 plans de mobilité ont été créés sur le périmètre du Genevois français. D'ici 2 ans, il est prévu de déployer 40 plans de mobilité supplémentaires, visant à offrir des solutions alternatives de déplacements à la voiture pour les salariés.

Elle ajoute que le dispositif mobilité PRO reste actif pendant le confinement et une proposition pour accélérer la démarche est à l'étude pour apporter une réponse appropriée aux besoins des entreprises. En effet, à ce stade, les objectifs de déclenchement de bons de commande ne sont pas atteints (1 prestation réalisée + 2 en préparation).

Quels services en matière de mobilité solidaire après le confinement ?

Les actions à destination du public ont été globalement reportées à l'après confinement. Compte-tenu de la prolongation du programme PENDAURA+ jusqu'au 30 novembre 2021 et des nouveaux besoins liés à la crise économique, le programme est en cours de réajustement pour permettre de :

- Renforcer la mise en place de service vélos sur le territoire (vélo-auto écoles, ateliers autoréparation, structuration réseau associatif, proposition de formation mécanicien vélo).
- Renforcer les animations et appuyer les structures recevant du public dans les conseils à la mobilité à apporter aux habitants.

ORGANISATION DES SERVICES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que depuis le 06 avril, les services du Pôle métropolitain sont en télétravail avec un jour de présence dans les bureaux dans le respect des gestes barrières. Une permanence administrative est organisée. Les réunions à caractère obligatoire peuvent être maintenues en présentiel dans le respect des gestes barrières (salle de réunion permettant la distanciation sociale, avec une limite de 6 personnes dans la même salle).

POINT N°2 – FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE : METHODE DE TRAVAIL ET CALENDRIER POUR L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Monsieur le Président rappelle que la feuille de route politique 2020-2026 a été adoptée au cours du Comité syndical du 26 mars 2021. Les prochains mois seront dédiés à sa traduction en un plan d'actions et en une prospective financière à 3 ans. Un premier séminaire du Bureau sera organisé le 09 juillet prochain permettra de réaliser un point d'étape de l'élaboration de fiches actions opérationnelles. Les délégués du Comité syndical seront amenés à débattre du plan d'actions à partir de l'automne prochain en vue d'une validation fin d'année. Chaque fiche action sera élaborée avec les Vice-Président-e-s et Membres du bureau concerné-e-s en lien avec les équipes techniques. Les Conférences thématiques des élus seront ainsi mobilisées tout au long du processus.

Il ajoute que la contribution des élus est importante pour mener à bien ce travail de réflexion.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

Monsieur le Président revient sur les sujets qui ont marqué l'actualité transfrontalière de ces dernières semaines.

Il indique pour commencer que l'offre complète du Léman Express sera en place le 5 avril 2021 avec 6 trains par jour pour la ligne Annemasse Genève-Coppet. A ce jour, on compte environ 30 000 voyageurs par jour ce qui constitue un bon résultat compte-tenu de la situation actuelle avec la crise sanitaire.

Par ailleurs, il explique qu'il a souhaité réagir au nom du Pôle métropolitain quant à la réglementation du Canton de Genève relative aux taxis du Genevois français pour lesquels le passage de la frontière serait limité à 90 jours par an. Il évoque une situation inacceptable. Il convient de ne pas rajouter de crises à la crise. Afin de trouver une solution, un groupe de travail a été créé à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois. Il travaillera notamment avec « France mobilité », une plate-forme collaborative de l'Etat qui accompagne déjà le Pôle métropolitain sur la recherche de solutions innovantes en matière de mobilité.

Madame Virginie DUBY-MULLER, (invitée au Conseil en tant que représentante du Département de la Haute-Savoie) confirme qu'un travail important sera effectué dans ce groupe de travail franco-suisse. Elle est intervenue auprès du Gouvernement français et des autorités genevoises sur cette question. L'objectif est de sortir les taxis des professions réglementées par les directives européennes. La problématique est plus large qu'elle ne paraît car les taxis des Départements de Savoie, du Rhône et des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie sont aussi impactés.

Monsieur Christian DUPESSEY confirme la nécessité de trouver une solution équilibrée.

Dans le cadre de ce point d'actualité, Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle la tenue de la seconde édition de l'exposition photo regard d'habitant est lancée. La première session avait remporté un franc succès. Il invite tous les élus à relayer l'appel à

POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET D'AGGLOMERATION N°4

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président du Pôle métropolitain en charge des finances, des Politiques contractuelles et du Projet d'agglomération Grand Genève présente le projet de délibération qui marque l'aboutissement de près de deux ans et demi de travaux mobilisant les différents partenaires français et suisses du Grand Genève et les différentes intercommunalités membres et communes du Genevois français.

Madame Charlotte LE GOUIC, chargé de l'Aménagement du Territoire au sein de l'Equipe du Pôle métropolitain, présente le contenu de la synthèse politique du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération et rappelle la liste des investissements qui, sur territoire du Genevois français, feront l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Confédération.

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2020 CS2020-43 validant le projet de listes des mesures du Projet d'agglomération n°4 ;

Vu les des précédents débats menés lors du Comité syndical du 26 mars 2021 ;

1 Rappel du contexte

Depuis 2007, les partenaires du Grand Genève sont engagés collectivement pour répondre aux enjeux liés au fort dynamisme de ce territoire transfrontalier d'un million d'habitants. Ainsi, dans la continuité des projets d'agglomération n°1, n°2 et n°3, **le GLCT Grand Genève se porte candidat à répondre à la quatrième génération de l'appel à projet « Projet d'agglomération » de la Confédération Suisse** pour mettre en œuvre une agglomération compacte, verte, multipolaire, transfrontalière et de proximité.

Dans cette démarche, le Pôle métropolitain du Genevois français représente ses membres au sein du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) du Grand Genève.

La candidature du Grand Genève à la quatrième génération de Projet d'agglomération est composée de :

- Un rapport principal consacré au Grand Genève dans son ensemble,
- Un rapport PACA consacré aux huit Périmètres d'Aménagement Coordinés d'Agglomération,
- Une annexe « Rapport de mise en œuvre »,
- Une annexe « Fiches mesures et évaluation des mesures »,
- Une synthèse.

Formellement, l'Assemblée du GLCT du Grand Genève sera amenée, le 22 avril prochain, à délibérer sur deux documents :

- La synthèse du Projet d'agglomération 4
- La conclusion (Chapitre 10), extraite du rapport principal du Projet d'agglomération 4.

Ces deux documents sont joints à la présente délibération.

Ces documents s'organisent autour de différents modules qui répondent aux exigences de base de la Confédération :

- **Analyse de la situation et des tendances** : Les tendances du PA3 sont confirmées et accentuées. La mise en service du Léman Express et des lignes de transports publics montrent que les solutions proposées par l'agglomération sont pertinentes et efficaces :
 - o **Environnement – Paysage** : Le Grand Genève bénéficie d'un cadre naturel, agricole et paysager d'exception qui participe à l'attractivité du territoire mais subit les effets de la pression démographique et urbaine : les surfaces agricoles diminuent et les fonctionnalités des espaces naturels se dégradent. Dans les zones les plus urbanisées de l'agglomération, les nuisances perturbent la vie des habitants, même si de nombreuses actions sont mises en œuvre. Les planifications et les projets accordent une place de plus en plus importante aux fonctionnalités écologiques et à la nature en ville (végétation, sols naturels, eau) pour répondre aux attentes de la population et s'adapter au changement climatique.
 - o **Urbanisation** : Le Grand Genève est un territoire dont les dynamiques démographiques et économiques sont fortement polarisées par Genève, avec une aire d'influence toujours plus large. Malgré les efforts entrepris par les collectivités, la construction des logements se réalise majoritairement en France et les emplois se développent principalement dans le cœur d'agglomération. Cette situation est préjudiciable à l'équilibre du territoire puisqu'elle génère d'importants flux pendulaires et fragilise les agglomérations régionales du Grand Genève. L'accueil de la croissance démographique au sein du territoire est un sujet de débat important, notamment compte-tenu des capacités d'accueil réelles au-delà de 2030, afin de limiter l'artificialisation des sols et favoriser la densification. L'armature commerciale du territoire, avec de petites surfaces de proximité en Suisse et de nombreux centres commerciaux de périphérie en France, est aujourd'hui largement remise en question au niveau politique et par l'évolution des habitudes d'achat.
 - o **Mobilité** : Grâce aux projets d'agglomération, les déplacements s'appuient sur un réseau d'infrastructures dédiées à la mobilité, toujours en cours de consolidation. Les habitants du Grand Genève peuvent ainsi utiliser le Léman Express, les tramways transfrontaliers, les bus à haut niveau de service et un réseau de voies vertes pour leurs déplacements quotidiens. Les interfaces multimodales créées ces dernières années permettent la transition entre les espaces résidentiels et les réseaux de transports. Cependant, la mobilité au sein du Grand Genève reste très majoritairement individuelle et motorisée, ce qui génère des congestions récurrentes, des conflits d'usages et des zones d'accumulation d'accidents sur certains axes routiers et au passage des douanes.
- **Rapport de mise en œuvre** : Il renseigne l'état d'avancement et de réalisation des mesures des PA précédents, ainsi que les processus et outils déployés par le Grand Genève pour assurer la mise en œuvre des mesures.
- **Vision d'ensemble 2040** : Les partenaires du Grand Genève appellent de leurs vœux une métropole :

agglomérations, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures soutenues sur le territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération.

La Confédération évaluera la **cohérence d'ensemble du Projet d'agglomération**, et notamment la stratégie portée par le Grand Genève pour articuler urbanisation-mobilité-environnement. Il s'agit plus particulièrement de favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes doux, en développant ces modes de transports, en sécurisant le trafic et en limitant l'étalement urbain. Les enjeux environnementaux et paysagers doivent être considérés comme une toile de fond inhérente au projet.

Pour figurer dans la **liste des « mesures infrastructurelles » (projets)** sollicitant un cofinancement de la part de la Confédération suisse, les projets doivent notamment répondre aux **critères** suivants :

- Cohérence de de la mesure pour l'agglomération, pertinence des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération lorsqu'il s'agit d'une mesure en France ;
- Degré de maturité élevé ;
- Rapport coût-utilité bon ou très bon ;
- Réalisation et financement doivent être garantis et doivent être atteints dans les délais impartis.

3 Liste des projets présentés

Lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 19 novembre 2020, la liste des mesures mobilité candidates au PA4 a été pré-validée. Cette liste a été établie progressivement depuis le début de l'élaboration du projet d'agglomération et répond à des conditions de priorisation liées à une sélection stricte des mesures sur la base des critères énoncés ci-dessus.

Par souci de clarté, les mesures ont été classées en quatre catégories (terminologie provisoire) :

- Mesures phares du PA4 qui correspondent aux mesures particulièrement indispensables à la construction de l'agglomération
- Mesures structurantes du PA4 qui correspondent à consolider les réseaux de mobilité douce et de transport public d'armature d'agglomération
- Mesures PACA du PA4 qui correspondent à des mesures « locales » ou accompagnant des mesures phares ou structurantes
- Mesures « Paquet de mesures du PA4 » qui correspondent à des petites mesures qui ont une cohérence globale entre elles (ex : paquet de mesures Modes doux).

Pour rappel, la Confédération demande aux agglomérations d'opérer une priorisation dans la liste des projets présentés, selon les horizons de temps suivants :

A1	2011-2014	Cofinancé Confédération PA1
A2	2015-2018	Cofinancé Confédération PA2
A3	2019-2022	Cofinancé Confédération PA3
A4	2024-2027	Cofinancement Confédération sollicité PA4
Ae 4	2024-2027	Assumé par l'agglomération
B4	2028-2031	Cofinancement Confédération sollicité PA4
Be4	2028-2031	Assumé par l'agglomération

Rappel des cofinancements sollicités et obtenus dans le cadre des Projets d'Agglomération antérieurs :

	Mesures déposées [nombre]	Coût total [MCHF]	Mesures retenues [nombre]	Coût total retenu [MCHF]	Mesures FR [nombre]	Montant cofinancement total [MCHF]	dont montant cofinancement FR [MCHF]
PA1	61	668.78	27	466.75	6 (22%)	186	36 (19%)
PA2	54	962.90	35	624.45	3 (8%)	204	33 (16%)
PA3	42	623.40	27	296.76	5 (19%)	119.10	12 (10 %)

Dans le projet d'agglomération n°4, en matière de mobilité, pour les maîtres d'ouvrage français :

- **5 mesures sont considérées comme éligibles au cofinancement pour la période 2024-2027 (A4) pour un montant total de 119.3 MCHF :**
 - o **1 tramway transfrontalier - Tram Genève / interface multimodale P47-Ferney-Voltaire (mesure 32-1-7) / 44 MCHF montant pour la partie française (coût total prévisionnel du projet à l'échelle transfrontalière : 84 MCHF)**
 - o **1 Tram Genève- Annemasse phase 2 (mesure 36-1-11), démarrage dérogatoire en 2023 / 35.2 MCHF**

- **1 interface multimodale en gare de Marignier (mesure 15-93) / 6.1 MCHF**
- **1 Bus à Haut Niveau de Service en rabattement sur une gare du Léman Express - Annemasse –Cranves-Sales – Bonne (mesure 36-1-21) / 18.7 MCHF**
- **1 mesure d'accessibilité interface multimodale de Thonon-les-Bains (37-12) / 15.3 MCHF**
- **1 mesure est considérée comme éligible au cofinancement pour la période 2028-2031 (B4) pour un montant de 11 MCHF : Aménagement d'un transport par câble aérien Valserhône (39-99).**
- **7 mesures Modes doux dans le « paquet de mesures modes doux » (rabattement aux gares, connexion entre centralités) pour un montant total de 18.3 MCHF sur la période 2024-2027.**

La liste des mesures annexée comprend :

- Les mesures mobilité « infra » répondant aux critères du fonds d'infrastructure et sollicitant un cofinancement de la Confédération suisse. Ces mesures sont priorisées en « A » (2024-2027) ou « B » (2028-2031). Seules les mesures « A » feront l'objet d'une contractualisation avec Berne si elles devaient être retenues.
- Les mesures mobilité ne sollicitant pas le cofinancement de la Confédération suisse, mais qui participent à l'objectif de report modal et à la montée en qualité du système de mobilité. Elles sont notées « Ae », « Be » selon leurs horizons de réalisation.
- Par ailleurs, il est précisé que les mesures urbanisation, environnement et paysage ne font pas l'objet d'une demande de cofinancement à la Confédération mais doivent toutefois apparaître pour appréhender la cohérence et la pertinence de l'ensemble du Projet d'agglomération.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés, communes et intercommunalités, ont confirmé leurs engagements quant à la réalisation de ces mesures.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE la synthèse** du Projet d'agglomération 4, ci-annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE le chapitre 10** « Perspectives : une vision d'ensemble renouvelée » du Projet d'agglomération 4, ci-annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE la liste définitive des mesures françaises** proposées dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de quatrième génération, selon la liste ci-annexée à la présente délibération.
- **PREND ACTE de l'engagement des maîtres d'ouvrage à réaliser les mesures « A » et « Ae »** à l'horizon de réalisation prévu, à partir du 1^{er} janvier 2024 (sauf dérogation pour les mesures démarrant en 2023) et jusqu'à 2028 sous réserve d'obtention des cofinancements escomptés par ailleurs et de la validation par les différentes instances compétentes des différentes phases de projet (ex : démarches administratives) et de planification financière nécessaires à la réalisation de chacune des opérations.
- **PREND ACTE de l'engagement des maîtres d'ouvrage** à assurer toutes les procédures d'études et de planifications utiles à la mise en œuvre des mesures « B » et « Be » dans les horizons de réalisation prévus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à proposer ces mesures dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de quatrième génération, et à signer l'ensemble des documents y afférant.

Monsieur Hubert BERTRAND s'interroge sur la date des résultats.

Monsieur Frédéric BESSAT précise les étapes qui vont suivre le dépôt du Projet d'agglomération

- *D'ici une année : 1^{ère} analyse et retours techniques qui donne un bon aperçu des résultats*
- *Vote des chambres fédérales prévues avant l'été 2023*
- *Fin 2023 : signature des conventions de financement*
- *Janvier 2024 : début de travaux.*

Monsieur Marin GAILLARD salue l'unanimité du vote de cette délibération importante pour notre territoire du Genevois français et du Grand Genève.

Monsieur Christian DUPESSEY remercie Pierre-Jean CRASTES et Vincent SCATTOLIN pour la supervision et conduite de ce projet. Il remercie également les équipes du Pôle métropolitain et particulièrement Mesdames Charlotte LE GOUIC et Anne PONCHON qui ont été très impliquées dans l'élaboration du PA4.

Madame Virginie DUBY MULLER indique le Conseil départemental de la Haute-Savoie approuvera le PA4 le 03 mai 2021.

Monsieur Gérard PAOLI indique le Conseil départemental de l'Ain adoptera le PA4 dans sa séance du 26 avril 2021. Il précise ainsi qu'il y a de fortes attentes de soutien de la Confédération pour le tramway Genève-Ferney-Voltaire et pour des mesures de doux en rabattement vers la gare de Bellegarde-sur-Valserine.

POINT N°3 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 22 AVRIL 2021

Monsieur le Président Christian DUPESSEY rappelle les principaux sujets abordés lors de la réunion de l'Assemblée du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) Grand Genève qui s'est tenue ce jeudi 22 avril 2021. Les points essentiels sont traités dans l'ordre du jour de la présente séance.

Ordre du jour de l'Assemblée du 22 avril 2021

1. Projet d'agglomération n°4 (PA4)

- Présentation du Projet d'agglomération n°4 : documents et synthèse
 - o Validation générale des différents rapports
 - o Adoption de l'édito politique et validation du document de synthèse
 - o Validation des signataires du PA4
- Liste définitive des mesures PA4
 - o Validation
- Avis du Forum d'agglomération intégré au PA4, en présence de Monsieur Denis Bucher, Président de la Commission PA4 du Forum d'agglomération
- Rappel du calendrier d'adoption par les différents partenaires
- Format et lieu de signature du PA4

2. Forum d'agglomération : renouvellement de l'Assemblée

- o Adoption du nouveau règlement et calendrier de renouvellement

3. Transition écologique : état d'avancement des démarches en cours

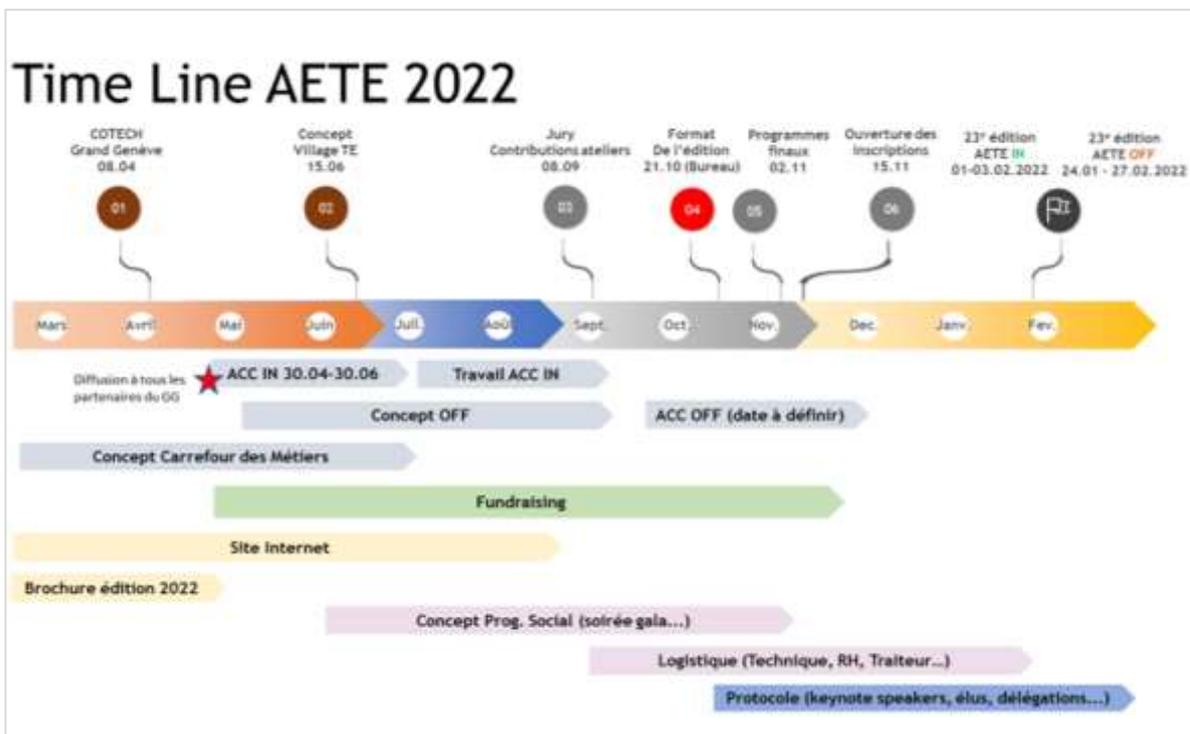
- "Grand Genève en Transitions", présentation de Madame Astrid Baud-Roche Conseillère régionale et Monsieur Gérald Cretegnny Président de la Région de Nyon
- La Nuit est Belle 2021 : présentation de l'évènement du 21 mai 2021
- Communiqué de presse du 22 avril
- Assises Européennes de la Transition Énergétique (AETE 2022) : préparation de l'évènement
-

Monsieur Sébastien Javogues indique que le fil conducteur de cette édition 2022 des Assises Européennes de la Transition énergétique sera de communiquer de manière positive autour du message « moins pour plus » (par exemple, moins d'énergies fossiles, plus d'énergie renouvelable).

Les trois journées se dérouleront autour des axes suivants :

- jour 1 : du global au local, tous impliqués et tous responsables
- jour 2 : changements de comportements, clés de lecture et leviers
- jour 3 : le temps de l'engagement

Monsieur Sébastien présente pour finir, le calendrier qui a été schématisé comme suit.



4. Mobilité

- Présentation du rapport pour une stratégie piéton et d'accessibilité universelle, en présence de Monsieur Olivier Dufour, membre de la Commission PA4
- État des lieux des émissions CO2 de la mobilité
- Résultats stratégie covoiturage

5. Divers

POINT N°4 – FORUM D'AGGLOMERATION : POINT D'INFORMATION

Monsieur Gabriel DOUBLET indique qu'en septembre prochain, le Forum d'agglomération du Grand Genève – l'instance de concertation de l'agglomération franco-valdo-genevoise – arrivera à échéance de son second mandat de 4 ans. Comme le prévoit le règlement, afin de composer la nouvelle assemblée, le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève initie un appel à candidatures auprès des acteurs de la société civile transfrontalière.

Dans la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise, la société civile transfrontalière a joué un rôle primordial. Ses représentants ont pu débattre, proposer et nourrir les différents travaux du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et du Grand Genève. Le Forum d'agglomération est également un lieu de rencontre privilégié entre les trois territoires de l'agglomération, la France (Genevois français), le canton de Vaud (district de Nyon) et le canton de Genève.

Il explique que le GLCT avait procédé en 2013 à l'installation du Forum d'agglomération du Grand Genève. Cet organe est l'instance consultative de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. Il rassemble 75 structures réparties en 3 collèges : économie, social et culturel, environnement. Rattaché directement au GLCT Grand Genève, le Forum est un espace de discussion et de dialogue pour la société civile transfrontalière, un lieu de réflexion et de propositions, un acteur de la cohésion géographique, culturelle, économique et sociale transfrontalière.

L'appel à candidatures a été lancé le 11 mars dernier et invite les structures de la société civile transfrontalière à déposer sa candidature avant le 15 avril 2021. Le calendrier de l'appel à candidatures devra être réadapté prochainement pour une meilleure représentativité des structures sur le territoire grâce à un appel prolongé.

Au 14 avril, 28 structures ont candidaté, 60 sont nécessaires pour installer le nouveau forum.

Le comité de sélection est constitué des 3 élus délégués au Forum d'agglomération du Grand Genève :

- M. DOUBLET (FR)
- M. CRETEGNY (VD)
- M. BARDE (GE)

Les réunions du Comité de sélection permettront d'établir la liste des structures pour la 3ème mandature du Forum. Cette liste sera présentée au Bureau du Forum d'Agglo (initialement prévue le 10 mai) puis débattue et validée lors d'un Bureau du GLCT (initialement prévu le 27 mai).

POINT N°5 – LA NUIT EST BELLE : POINT D'INFORMATION

Monsieur Sébastien JAVOGUES précise qu'à ce jour, près de 180 communes du Grand Genève sont engagées dans La nuit est belle ! 2021 avec un élargissement notable des territoires voisins qui souhaitent participer :

- environ 80 communes des Cantons romands, faisant suite à un appel à participation de la Fête de la nature suisse : <https://www.fetedelanature.ch/lanuitestbelle>
- les communes de la Communauté de communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance
- 7 communes au sud de Lyon autour de l'observatoire de Saint-Genis-Laval.
- Montigny-le-Roi, ville de naissance de Camille Flammarion.

Il indique que l'appel à propositions a été lancé pour les animations (sous réserve de la situation sanitaire en vigueur le 21 mai 2021) permettant d'inscrire des événements pouvant être dématérialisés.

En matière de communication, un partenariat a été engagé avec France Bleu Pays de Savoie et la RTS, offrant une belle couverture média en amont et le jour de l'évènement.

En parallèle, un groupe de communicants de l'ensemble des partenaires (environnement, syndicats d'énergie, astronomie...) a été constitué pour travailler sur une communication en amont de l'évènement et des animations dématérialisées le soir du 21 mai si la situation ne permet pas les animations sur le terrain.

Le 10 mai 2021 à 13h se tiendra une conférence de presse au Museum d'histoire naturelle de Genève en présence de Messieurs Antonio HODGERS, Christian DUPESSEY, Gérald CRETEGNY et de lui-même.

Par ailleurs, le 21 mai à 18h au Musée des Sciences à Genève est prévu un évènement institutionnel avec organisation de petites animations (visite de la nouvelle exposition du musée, parcours nature avec les guides nature, présentation de la noctilogie par M. ACHKAR et MOESCHLER...) selon les règles sanitaires qui seront alors en vigueur.

Au-delà de l'évènement grand public du 21 mai 2021, un travail de fond est engagé sur la trame noire transfrontalière. Des réflexions sont menées pour concevoir une trame noire transfrontalière selon la méthodologie développée par le Canton de Genève. La première étape du travail consiste à acquérir une photo satellite nocturne à l'automne. A ce jour, les Cantons de Vaud et de Fribourg ont annoncé leur souhait de participer à ce projet, ainsi que la Communauté de communes du Pays d'Evian - Vallée d'Abondance du côté français. Les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ont été officiellement sollicités pour participer au projet.

Madame Virginie DUBY MULLER (invitée en tant que Conseillère départementale de Haute-Savoie) confirme que la demande est en cours d'instruction des services du Département. Monsieur Gérard PAOLI indique le même état de situation pour le Département de l'Ain.

V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 – ADOPTION DE LA CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC MONT BLANC INDUSTRIES

Monsieur Marin GAILLARD indique que la proposition de partenariat qui va suivre est fondamentale pour le Genevois français. Notre pays et le Genevois français traversent une crise sanitaire économique et sociale. L'industrie et le tissu productif sont encore très présents sur notre territoire. En effet, les emplois dans le domaine de l'industrie ou des services à l'industrie dans le Genevois français sont deux fois supérieurs à la moyenne nationale et supérieure à la moyenne de notre Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une chance pour notre territoire. Nous devons ainsi essayer de valoriser et de favoriser ces compétences dans le Genevois français, pour le maintien et le développement de notre industrie. La proposition de reconduction du partenariat avec Mont-Blanc Industrie s'inscrit dans ce cadre. Nous devons aussi engager quelques évolutions. D'un point de vue global, il s'agit aussi d'intégrer les enjeux de transition écologique dans ce partenariat et de mieux impliquer les intercommunalités et leurs agences économiques dans le déploiement du programme d'actions.

Monsieur Christian DUPESSEY salue cette proposition. La rencontre réalisée avec Monsieur le Président de Mont-Blanc Industries a été très positive et montre que nous sommes pleinement en phase sur les objectifs.

Vu la convention cadre 2018-2020 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 28 septembre 2018 (délibération n° CS-2018-30) ;

Vu le bilan 2020 de l'action AURAI 4.0 du cluster Mont Blanc Industries au titre de cette convention cadre ;

Vu le projet de feuille de route 2021 ;

Vu le projet d'avenant à la convention cadre et son projet d'annexe au titre de l'année 2021 ci-joints à la présente délibération ;

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions d'animation de filières, concourant au développement économique du Genevois français. L'industrie du Futur, autrement appelée « Industrie 4.0 », compte parmi les secteurs économiques les plus dynamiques du territoire et constitue le principal en termes d'emplois, de chiffre d'affaires et de création de valeur ajoutée économique. Le maintien de cette activité et son développement présentent un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le cluster Mont-Blanc Industries agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux filières du décolletage, de l'usinage complexe et de la mécatronique.

Son ambition est de :

- Devenir un territoire de référence d'excellence dans ces filières industrielles ;
- Développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres ;
- Aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances technologiques, managériales et écologiques.

Dans ce cadre, Mont Blanc Industries met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celle-ci. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'Industrie du Futur, grâce à un audit systémique de 360° de l'entreprise, à créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Représentant 14% des activités, 10% des emplois du territoire, 25% des emplois des entreprises adhérentes à Mont Blanc Industries, le maintien et développement de ces filières industrielles est prioritaire pour le Genevois français.

Au regard du nombre d'entreprises adhérentes auprès de Mont Blanc Industries (66 sur le Genevois français parmi 315) et du rayonnement d'un tel dispositif, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français a conventionné auprès de l'association Mont Blanc Industries (Ex AURAI4.0) et aux côtés du Grand Annecy et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (CCAM) sur la période 2018-2020 pour soutenir le dispositif. Au-delà du soutien financier, l'objectif fixé communément est d'accompagner et labéliser *a minima* 42 entreprises industrielles et de promouvoir le dispositif auprès des industries de chaque territoire. Pour 2021, il est proposé de prolonger le partenariat d'une année avec les mêmes partenaires. Les objectifs techniques, financiers et partenariaux sont fixés dans l'avenant à la convention de partenariat quadripartite annexée.

Etant donné les spécificités du Genevois français relatives à la taille de son territoire, aux compétences des huit EPCI membres du Genevois français, de la mobilisation de différents acteurs publics et privés (agences économiques, Pôle Territorial de Coopération Economique, etc), il est proposé d'approfondir le niveau de partenariat établi entre Mont-Blanc Industries et le Pôle métropolitain du Genevois français, à travers la mise en place d'actions visant, d'une part, à faire davantage connaître et à relayer les actions de Mont-Blanc Industries auprès des entreprises du Genevois français et, d'autre part, à faire connaître parmi les adhérents de Mont-Blanc Industries les actions à destination des entreprises du Pôle métropolitain et de ses membres.

Il s'agit ainsi de consolider et développer les coopérations au sein de l'écosystème économique du Genevois français, de jouer des effets de réseau pour renforcer la palette d'accompagnement des entreprises. Un projet d'annexe spécifique au Genevois français est donc proposé en annexe de l'avenant à la convention cadre.

Bilan de l'année 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise COVID-19. Mont Blanc Industries a accompagné 80 entreprises sur la période mars à juillet 2020 dans le cadre du plan de relance étatique et régional.

Par ailleurs, dans le cadre du label « Mont Blanc Excellence », 39 entreprises ont suivi cette démarche de performance industrielle. La crise COVID n'a pas permis d'atteindre les objectifs quantitatifs de 42 entreprises accompagnées. Parmi celles-ci, **9 entreprises issues du Genevois français ont été labellisées employant environ 1 400 salariés et pour un chiffre d'affaires d'environ 420 millions d'euros**. Le comité de labélisation est constitué de la BPI, CCI, CMA, Thesame, Mt Blanc Industrie, Cetim, ECTI, USMB, ALPEGE, SNEDEC.

Différents **supports de communication** ont été réalisés tels que des newsletters, une dizaine de « success stories », des dossiers d'expertise, de nombreux articles et posts dans les journaux locaux et réseaux sociaux.

8 clubs d'excellence (5 en 2019) ont été organisés sur des thèmes liés à la démarche d'accompagnement réunissant en moyenne un tiers des entreprises labellisées, soit une quinzaine d'entreprises à chaque fois. Ces séances ont eu lieu en grande partie sur la ZAE des Jourdiés sur le Pays Rochois.

24 webinaires au total sur 2020 (hors Club Excellence) ont été organisés sur des thèmes divers : télétravail, témoignages, banques, fabrication additive, Intelligence Artificielle. Ces webinaires sont adressés à la totalité des 64 industries adhérentes à Mont Blanc Industries basées en Haute-Savoie ainsi qu'aux industries situées dans l'Ain adhérentes à la grappe d'entreprises MécaBourg ou au Pôle de compétitivité Polyméris.

Les résultats de la démarche de progrès pour la totalité à l'échelle des 39 entreprises accompagnées sont encourageants et permettent de générer **10% de création d'emplois** en 2 ans et d'augmenter le **chiffre d'affaires de +25%**.

Objectifs pour l'année 2021 :

Les objectifs sont multiples et permettront de :

- **Renforcer les partenariats avec les agences de développement économiques et services économie des intercommunalités membres du Pôle métropolitain** décrits en annexe de l'avenant à la convention cadre afin de la communication et la palette d'accompagnements des entreprises du Genevois français ;
- **Promouvoir le label Mont Blanc Industries** auprès des industriels n'ayant pas bénéficié de cette démarche de progrès ;
- **Recruter de nouvelles entreprises** sur le territoire du Genevois français grâce à un rapprochement accentué auprès des agences et opérateurs économiques du Genevois français ;
- **Poursuivre la labélisation** auprès des entreprises du Genevois français en fin de première année ;
- Organiser **un événement fédérateur** dans une entreprise exemplaire si les conditions sanitaires le permettent ;
- Développer **des clubs d'excellence** pour la formation-action des industriels ;
- Développer **des webinaires** élargis à la totalité des adhérents soit 64 entreprises sur la partie haut-savoyardes et l'élargir aux industries et services aux industries situées dans le Pays bellegardien et dans le Pays de Gex via le pôle Polyméris ou via la grappe d'entreprises MécaBourg (nouvelle action).

Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de financer une cotisation auprès de l'association Mont Blanc Industries pour l'année 2021 à hauteur de 2 880 € et de financer le programme d'accompagnement « Mont Blanc Excellence » des industriels à hauteur de 42 000€ au titre de l'année 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2021 relatif au « Label Mont Blanc Excellence » avec l'association Mont Blanc Industries dans le cadre de l'avenant 2021 à la convention d'objectifs 2018-2020 ;
- **APPROUVE** l'annexe à la convention établie entre Mont-Blanc Industries et le Pôle métropolitain précisant les objectifs et modalités du partenariat 2021 ;
- **AUTORISE** l'achat d'une cotisation annuelle pour l'année 2021 à hauteur de 2 880 € auprès de Mont Blanc Industries ;

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 42 000 € à Mont Blanc Industries, pour le soutien au dispositif « Label Mont-Blanc Excellence» selon les modalités fixées par l'avenant relatif à la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention et les documents y afférant ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'annexe à l'avenant à la convention de partenariat ;
- **IMPUTE** cette dernière dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

VI. DIVERS

Rappel des prochaines réunions du Bureau et du Comité syndical

- 7 mai 2021 (12h00-14h00) : Bureau
- 20 mai 2021 (20h00) : Comité syndical

La séance est levée à 19h30